



COMMUNIQUE INTERSYNDICAL

A Châlons-en-Champagne, le 26 mars 2024

DECLARATION LIMINAIRE AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL DU 26 MARS 2024

Lors du C.S.T. du 26 mars 2024, les organisations syndicales représentatives du SDIS de la Marne ont présenté une déclaration liminaire commune.

Nous tirons la sonnette d'alarme, dans un contexte de crise économique, nous devons faire face à une crise managériale sans précédent.

Depuis plusieurs mois, notre Directeur Départemental est en arrêt maladie, ce qui laisse au Directeur Départemental Adjoint les pleins pouvoirs.

Depuis que ce dernier est arrivé au SDIS de la marne, nous observons un mal être profond à tous les étages de notre établissement et nous constatons des dérives.

En ces temps difficiles, nous devrions pouvoir faire bloc tous ensemble, mais comment rester soudés quand les lignes de conduites sont le mensonge, la manipulation et le despotisme.

Nous sommes en mesure de prouver que le Directeur Départemental Adjoint exerce des pressions sur des agents pour cacher des dossiers aux élus, il contourne sans gêne des Lignes Directrices de Gestion fraîchement votées et propose aux organisations syndicales des solutions inacceptables.

Comment peut-on travailler sereinement dans ces conditions, à l'heure où nous devons écrire un nouveau Schémas Départemental d'Analyse et de Couvertures des Risques ?

C'est pourquoi, nous avons décidé de demander une audience urgente au Préfet de la Marne et une inspection administrative de la direction générale de la sécurité civile.

Les organisations syndicales ont quitté le CST qui n'a pu se dérouler en l'absence de quorum ce jour, car nous ne voulons pas être complice du Directeur Départemental Adjoint.

Pour SA SDIS Marne

Pour la CGT SDIS MARNE

Pour ASP 51